



2019-06-076-DR/CP

nomenclature: 1.2.6



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JUIN 2019

OBJET : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 DE L'ASSOCIATION POUR LE CENTRE DE LOISIRS

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept juin, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, M. ROBLES

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. PERRET	procuration à	M. DUBERT
M. GONZALES	procuration à	Mme NOGARO
M. SAUBIETTE	procuration à	Mme DUFAU
M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. DUBUS
Mme MONTAUCET	procuration à	M. LAPEBIE
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

ABSENTS EXCUSÉS

M. LAURENT

ABSENTS :

Mme BISBAU, M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 21

Nombre de pouvoirs: 7

Nombre de votants : 28



2019-06-076-DR/CP - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DE L'ASSOCIATION POUR LE CENTRE DE LOISIRS

Par délibération 2017-07-087, en date du 12 juillet 2017, le Conseil municipal a désigné l'Association pour le Centre de Loisirs de Tarnos comme délégataire et a approuvé le contrat de délégation pour une durée de 2 ans, renouvelable une fois 2 ans.

Conformément à l'article L1411-3 du CGCT, le Conseil municipal doit prendre connaissance et approuver le rapport du délégataire pour l'année 2018.

Le rapport remis par le délégataire suit les préconisations du cahier des charges, il comporte un rapport général comprenant une évaluation quantitative et qualitative de l'exécution du service et un rapport financier.

Ce rapport a été soumis à la Commission Consultative des Services Publics le 19 juin 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et L1411-1 du CGCT et suivants

Vu l'article L3131-5 du Code de la Commande publique relatif aux contrats de concession qui prévoit que le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Vu la délibération 2017-07-087 désignant l'Association pour le Centre de Loisirs de Tarnos comme délégataire.

Vu le rapport de gestion transmis par le délégataire.

Vu l'avis de la commission consultative des services publics.

Considérant que le rapport comporte toutes les informations demandées dans le contrat de délégation.

DÉLIBÈRE

APPROUVE le rapport pour l'année 2018 du délégataire l'Association pour le Centre de Loisirs de Tarnos pour la gestion et l'exploitation du centre de loisirs sans hébergement.

Vote: 28

Pour: 28

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 28 juin 2019

Le Maire

